

AFFAIRE N° 25 - Demande de relèvement du tarif concernant l'enlèvement des tinettes.

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa lettre en date du 19 Novembre dernier, le Gérant de la S.I.A.C. a sollicité le relèvement du tarif concernant l'enlèvement des tinettes, compte tenu de ce qu'il n'aurait pas été révisé depuis 1959.

Il a joint, à l'appui de sa demande, un compte d'exploitation de son entreprise pour l'année 1962 qui laisse apparaître un déficit de 634.018. Fr CFA.

Il demande que le prix de 400. Fr par mois pour l'enlèvement des tinettes soit porté à 550. Fr.

Messieurs, je vous demande de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

M. VELOUPOULLE se retire de la séance.

M. le Maire : J'ai vérifié en effet le compte d'exploitation de cette Société et je dois reconnaître qu'elle ne fait pas de bénéfice.

Il y a cependant une question qui se pose : il serait souhaitable que cette usine soit déplacée. Le Conseil Municipal pourrait demander au Département d'aider dans une certaine mesure au recasement de cette industrie.

M. REYDELLET fait ressortir à ce propos que c'est une industrie qui normalement est appelée à disparaître dans quelques années du fait de la création de plus en plus fréquente de fosses septiques, et demande si ce déplacement serait vraiment "rentable"...

LE MAIRE met aux voix le relèvement des tarifs d'enlèvement des tinettes mais demande d'assortir ce vote d'une motion souhaitant le déplacement de l'usine.

Adopté à l'unanimité, à l'exception
de M. Veloupoullé qui s'est retiré et qui n'a pas pris part au vote.